

DROITS ET AMENDES

MONTANTS APPLICABLES POUR LA PRÉSENTE SAISON EN DISTRICT POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS

DROITS

RÉCLAMATION - Confirmation de réserve	50 €
- Evocation.....	70 €

APPEL - de décision des diverses commissions **100 €**

DÉROGATION MODIFICATION CALENDRIER

- demande faite au moins 10 jours avant la rencontre :	gratuit
- demande faite moins de 10 jours avant la rencontre :	30 €

Cotisation Statutaire Annuelle : **40 €**

DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS à 11 et FOOT 7 et à 8

SENIORS

D1 et D2 :	58 €
D3 et D4 :	45 €
D5 et D6 :	32 €
St Lucien et Vétérans :	42 €

FEMININES

Seniors à 11 :	30 €
Seniors à 7 :	15 €

JEUNES

U18 :	18 €
U16 :	15 €
U15 :	10 €
U14 :	10 €
U11 et U13 :	6 €
Critérium U18 et U15 à 7 :	6 €

FUTSAL

Championnat Futsal :	18 €
----------------------------	-------------

ENGAGEMENTS COUPES

Coupe de l'Oise Seniors :	52 €
Coupe Objois :	36 €
Coupe Chivot :	36 €
Challenge Patoux :	36 €
Coupe St Lucien :	36 €
Coupe de l'Oise Féminines :	29 €
Coupe de l'Oise Futsal :	11 €
Coupe de l'Oise U18 :	15 €
Coupe de l'Oise U15 :	7 €
Coupe du Conseil Départemental U18 et U15 :	6 €

AMENDES

FORFAITS

- **Forfait à 11 seniors féminines futsal** : le premier **15 €**, ultérieur ou non consécutif **30 €**, forfait dans les trois dernières journées de championnat **100 €**, Forfait général **65 €**, Forfait général sans avoir débuté le championnat **100 €**.

- **Forfait à 11 pour les U18 et les U15** : le premier **10 €**, ultérieur ou non consécutif **20 €**, forfait dans les trois dernières journées de championnat **50 €**.

, Forfait général **55 €**, Forfait général sans avoir débuté le championnat **95 €**.

- **Forfait en Foot à 8 et à 7** : le premier **5 €**, ultérieur ou non consécutif **8 €**, Forfait général **20 €**, Forfait général sans avoir débuté le championnat **31 €**.

FORFAITS OU LE DISTRICT N'EST AVERTI : l'amende de base de forfait ci-dessus est doublée et les éventuels frais de déplacement de l'arbitre seront à la charge du club fautif.

Rappel : L'article 6 de l'Annexe 8 du Règlement Particulier de la Ligue de Football des Hauts de France prévoit que les frais de déplacements de l'adversaire soient à la charge du club fautif sur demande expresse du club lésé et selon le barème ci-dessous. (forfait du match aller si le match retour s'est jouée et inversement)

INDEMNISATION

Montant de l'indemnité de déplacement pour une équipe si demande écrite du club lésé, **trajet simple à vol d'oiseau**. Les imputations débit au club forfait et crédit au club sollicitant, seront effectuées par le service comptable du D.O.F., et affectées aux comptes clubs.

- Foot à 11 : **2,30 €** du kilomètre

- Foot à 8 : **1,70 €** du kilomètre

- Foot à 5 : **0,90 €** du kilomètre

ABSENCES

Journée événementielle, Futsal ou Jeunes absence du club non excusée après inscription au préalable **35 €**

FEUILLE DE MATCH

Relance écrite feuille de match non parvenue, club fautif **30 €**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

- non transmission ou non établissement amende club fautif **50 €**

- retard dans la transmission après minuit jour de la rencontre **20 €**

FOOT à 11 :

- absence d'un délégué titulaire licence dirigeant ou signature **10 €**

FOOT à 8 :

- non fourniture ou utilisation non officielle **15 €**

- retard dans son envoi inférieur ou égal à 8 jours **8 €**

- retard dans son envoi supérieur à 8 jours **13 €**

- absence délégué ou accompagnateur d'équipe de jeunes titulaire licence dirigeant ou signature **10 €**

LICENCE MANQUANTE JOUEUR

- Foot à 8 à 5 et à 4 **5 €**

DOSSIER DISCIPLINAIRE

- avertissement **15 €**

- avec notification **30 €**

- absence rapport demandé **30 €**

- absence joueur ou dirigeant convoqué club fautif (par personne) : **50 €**

STATUT DE L'ARBITRAGE CLUBS EN INFRACTION

Amende par année d'infraction limitée à quatre au maximum.

- Equipe fanion en Seniors D1 **120 €**

- Equipe fanion Seniors D2 et en dessous **50 €**

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

- par équipe Seniors et par mois : 7 €
- par équipe jeune Foot à 11, jeune Foot à 8, Futsal par mois : 4 €
- par équipe jeune Foot à 5 Evolution par mois : 1 €

DIVERS

- Montant minimum de participation Coupes Seniors avant les 1/8èmes de Finales 5 €
- Montant minimum de participation Coupes Seniors à partir des 1/8èmes de Finales 10 €
- Fraude d'identité : 300 €
- Falsification de feuille de match : 500 €
- Joueur suspendu ayant participé : 50 €
- Participation d'un joueur non licencié en Foot à 11 et Futsal..... 50 €
- Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8 à 7 à 5 et à 4 10 €
- Lettre insuffisamment affranchie 7 €
- Résultat non saisi sur internet dans les délais impartis (par résultat) 10 €
- Concurrence d'un match organisé par le District : 150 €
- Organisation de tournois sans homologation du District 50 €
- Manque de numéro sur les maillots des équipes ayant l'obligation..... 50 €
- Amende absence Assemblée générale du DOF (amende forfaitaire par club) 100 €
- Amende absence non excusée du club convié à une manifestation
ou événement organisé par le D.O.F. 100 €
- Licence autre que vétéran en St Lucien 40 €
- Utilisation de pétard 300 €
- Utilisation de fumigènes ou autres engins pyrotechniques 500 €
- Incivilités majeures ou menaces 500 €
- Frais de délégation 0,34 € du km avec un minimum forfaitaire de 35 €.
- Frais accompagnateurs arbitres 0,34 € du km avec un minimum forfaitaire de 8 €.

Les manquements non expressément visés ci-dessus donnent lieu à l'application d'une amende ou d'une sanction laissée à l'appréciation de la Commission compétente.

En outre, les frais divers d'audition sont à la charge du club perdant ou du membre fautif.

Tout club ou membre refusant de payer l'amende ou les frais ou ne s'acquittant pas dans le délai réglementaire est suspendu jusqu'à la libération de sa dette.